



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 88527

### Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la prévention en matière d'accidents vasculaires cérébraux (AVC). Ainsi une méta-analyse, compilation d'études scientifiques sur le même sujet, portant sur plus de 250 000 personnes suivies durant treize années et chez lesquelles on a cherché un lien entre la consommation de fruits et légumes et la survenue d'AVC, il a été révélé le caractère bénéfique de ces produits alimentaires. Les nutriments présents dans les fruits et légumes font en effet baisser la pression artérielle et le cholestérol et diminuent l'athéro-sclérose. Il en ressort que les personnes consommant de trois à cinq portions de fruits et légumes une portion de fruit étant de 80 grammes et une portion de légumes étant de 77 grammes, présentent 11 % de risques d'AVC en moins. Ce risque est diminué de 26 % au-delà de cinq portions, aussi bien en ce qui concerne les accidents vasculaires hémorragiques qu'ischémiques. Dès lors, elle souhaite connaître les mesures envisagées par l'État pour inciter nos concitoyens à en consommer quotidiennement.

### Texte de la réponse

Les maladies cardiovasculaires représentent la première cause de mortalité en France avec près de 180 000 décès annuels. Parmi ces maladies, les accidents vasculaires cérébraux représentent la troisième cause de mortalité mais la première cause de handicap de l'adulte. Les principaux facteurs de risques de ces pathologies cardiovasculaires sont les désordres nutritionnels, le tabagisme, l'inactivité physique et la consommation d'alcool. Plusieurs objectifs de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique visent la diminution de la mortalité et des accidents liés aux maladies cardiovasculaires. Dans ce cadre, différentes actions sont menées par le ministère de la santé et des solidarités. La prévention des maladies cardiovasculaires est notamment relayée par les mesures du programme national nutrition et santé (PNNS) qui visent, entre autres, une alimentation équilibrée, riche en fruits et légumes, pauvre en graisses saturées, la pratique quotidienne d'une activité physique modérée. Ces actions menées dans le cadre du PNNS font l'objet d'un relais auprès des médecins par les sociétés savantes spécialisées. Comme l'a annoncé le ministre dans son allocution le 8 septembre, lors du lancement de la campagne glucides de l'INPES, le PNNS sera prolongé et renforcé tandis qu'une mission a été confiée au professeur Herçberg, dans le but de faire des propositions pour mieux orienter les stratégies en direction de la prévention des pathologies ayant un déterminant nutritionnel. Par ailleurs, les actions de lutte contre le tabagisme menées par le Gouvernement, renforcées par l'augmentation du prix et l'interdiction de vente de tabac aux mineurs de moins de seize ans, concourent à la lutte contre les maladies cardiovasculaires. Enfin, une campagne de prévention et d'information sur les accidents vasculaires cérébraux a été menée en janvier 2006 par le ministère de la santé et de la solidarité en collaboration avec la société française de neuro-vasculaire.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marcelle Ramonet](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 88527

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : santé et solidarités

**Ministère attributaire** : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 14 mars 2006, page 2712

**Réponse publiée le** : 27 juin 2006, page 6872